

cher que toute influence que d'autres intérêts peuvent exercer sur moi, et, partant, ce que j'ai dit, je l'ai dit dans les intérêts du pays en général, et je n'ai pas été influencé par la "Standard Oil," ni par toute autre coalition formée pour l'exploitation de l'industrie du pétrole; et j'ai exprimé librement et franchement mes propres opinions.

M. EDGAR: Je propose que le débat soit suspendu.

La proposition est adoptée.

Sir JOHN THOMPSON: Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée, et la séance est levée à 9.55 p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, le 14 février 1893.

La séance est ouverte à 3 heures.

PRIÈRE.

ÉLECTION DE L'ISLET.

M. L'ORATEUR informe la chambre que le greffier de la chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie le certificat de l'élection de Joseph Israël Tarte, écr. pour le district électoral de L'Islet.

PRÉSENTATION D'UN DÉPUTÉ.

Joseph Israël Tarte, écr. député du district électoral de L'Islet, est présenté par M. Laurier et par M. Choquette.

ÉCOLES DU MANITOBA.

Sir JOHN THOMPSON: Je présente une nouvelle réponse partielle à l'adresse demandant la production de documents dans l'affaire des écoles du Manitoba.

M. LAURIER: Puis-je demander quels sont ces documents?

Sir JOHN THOMPSON: Le rapport de l'argumentation faite devant le comité judiciaire et le dossier de la cause.

PREMIÈRE LECTURE.

Bill (n° 31) concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre. — (M. Bain, Soulanges.)

Bill (n° 32) concernant la Compagnie d'assurance sur la vie, du Canada. — (M. McKay.)

Bill (n° 33) modifiant la charte de la Compagnie d'assurance des manufacturiers contre les accidents et changeant son nom en celui de Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents des manufacturiers. — (M. Denison.)

Bill (n° 34) constituant en corporation les Forestiers du monde. — (M. Marshall.)

Bill (n° 35) constituant en corporation la Compagnie d'irrigation de Calgary. — (M. Davis, Alberta.)

Bill (n° 36) constituant en corporation la compagnie hydraulique de Calgary. — (M. Davis, Alberta.)

COMITÉ D'AGRICULTURE ET DE COLONISATION.

Sir JOHN THOMPSON: Je propose—

Que MM. Hughes et Campbell soient ajoutés au comité de l'agriculture et de colonisation.

La proposition est adoptée.

M. SPOULE: Je propose—

Qu'il est désirable que le comité d'agriculture et de colonisation soit autorisé à interroger les témoins sous serment ou affirmation dans l'enquête du comité sur l'interdiction du bétail canadien dans les ports de la Grande-Bretagne, le 20 octobre dernier, par ordre de la Chambre impériale de Commerce, et que le comité soit, par la présente résolution, autorisé par cette chambre à interroger ces témoins sous serment ou affirmation, lorsque l'affirmation est permise par la loi.

La proposition est adoptée.

AMENDEMENT À LA LOI CRIMINELLE.

M. DICKEY: Je présente un bill (n° 37) pour modifier la loi criminelle, 1892. Ce bill est destiné à modifier les articles 179 et 180, relatif à la littérature immorale et aux circulaires publiées dans un but frauduleux. L'acte ne stipule pas que l'annonce ou l'envoi de ces circulaires par express soit illégal. On a cru aussi qu'une amende devait être imposée comme alternative.

Le présent bill est destiné à suppléer à ces omissions.

La proposition est adoptée et le bill lu la première fois.

ACTE DU SERVICE CIVIL.

M. COSTIGAN: Je propose que, jeudi prochain, la chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante:

Qu'il est expédient d'amender l'Acte du service civil, et de pourvoir à la nomination d'un Bureau du Service Civil composé de trois membres: deux à un salaire de quatre cents piastres par an, chacun; et un, qui sera aussi Surintendant du Service Civil, à un salaire initial de pas moins de quinze cents piastres, avec augmentation annuelle de cinquante piastres jusqu'à un maximum de deux mille piastres.

La proposition est adoptée.

COMMERCE AVEC LA GRANDE-BRETAGNE.

M. McNEILL: Avant que l'on aborde l'ordre du jour, M. l'Orateur, je désire poser au premier ministre une question dont j'ai donné précédemment avis; je veux demander si le gouvernement a l'intention de faire des efforts pour obtenir: que les autres colonies anglaises nous aident à insister auprès du gouvernement impérial pour l'adoption d'une politique de commerce avec l'empire. S'il en est ainsi, quand le gouvernement prendra-t-il les moyens d'obtenir cette coopération et quelles sont les mesures que le gouvernement se propose de prendre?

Sir JOHN THOMPSON: On a l'intention de demander la coopération des autres colonies et d'attirer leur attention à ce sujet aussitôt que possible.

VOIES ET MOYENS—LE BUDGET.

M. FOSTER: Je propose que la chambre se forme en comité pour examiner les voies et moyens à prendre pour prélever les subsides à accorder à Sa Majesté. En me levant pour proposer que la chambre se forme en comité des voies et moyens, il est de mon devoir, d'abord, de donner aussi brièvement que possible un état des opérations de l'année dernière et de l'année courante. En donnant cet état, je désire, sans plus de cérémonie et sans autre prélude, dire qu'en mars dernier, alors que j'avais l'honneur de faire en cette chambre mon exposé financier, je déclarais que, dans mon estimation,

le revenu que nous aurions durant l'année, serait comme suit :

Douanes	\$20,500,000
Accise	7,900,000
Divers.....	8,265,000

Total..... 36,665,000

Les recettes réelles ont été comme suit : —

Douanes.....	\$20,501,059
Accise.....	7,945,097
Divers.....	8,475,715

Total..... \$36,921,871

Accusant un léger surplus de \$1,059 dans les douanes ; une augmentation de \$45,097 dans l'accise, et un excédant de \$210,715 dans les divers. De sorte que, tandis que l'estimation totale pour cette période était de \$36,665,000, l'ensemble des recettes a été de \$36,921,871, soit un excédant des recettes sur les estimations de \$256,871. Voici un état des recettes de l'exercice précédent, 1890-91.

Douanes.....	\$23,399,300
Accise	6,914,850
Divers.....	8,265,160

Total..... \$38,579,310

Ces chiffres accusent une diminution de \$2,898,241 dans les recettes des douanes, pendant l'exercice de 1891-92, comparativement à 1890-91 ; une augmentation dans l'accise de \$1,030,247, et une augmentation dans les divers, de \$210,555, soit un ensemble de recettes, en 1891-92, de \$36,921,871, tandis qu'en 1890-91, l'ensemble des recettes a été de \$38,579,310, ce qui accuse une diminution de \$1,657,439. Les droits de douanes sur les articles suivants ont été augmentés.

Ale, bière et porter.....	\$ 27,136
Animaux sur pied.....	2,319
Livres, revues et autres matières imprimées.....	15,410
Chandelles.....	1,252
Voitures.....	50,766
Tapis.....	11,740
Ciment.....	1,162
Houille et coke.....	13,408
Drogues, teintures, produits chimiques et médecines.....	31,523
Poterie et porcelaine.....	37,228
Articles de fantaisie.....	34,452
Articles en lin, en chanvre et en jute.....	25,916
Fruits verts.....	41,511
Fourrures et articles en.....	20,847
Verres.....	9,388
Gants et mitaines.....	7,636

Articles en or et en argent.....	3,655
Poudre à canon et autres matières explosives.....	5,565
Articles en fer et en acier.....	70,979
Articles en plomb.....	12,52
Articles en cuir.....	29,504
Métal, composition et autres.....	5,835
Huiles, pétrole et leurs produits.....	33,821
Colis.....	2,583
Papiers et articles en.....	21,564
Presses à imprimer.....	2,702
Graines et racines.....	10,909
Savon de toute sorte.....	4,702
Spiritueux et vins sur lesquels a été imposée une augmentation de droits de douanes.....	12,874
Vernis.....	2,719
Légumes.....	9,247
Laine et articles en.....	132,214
Tout autre article imposable.....	165,204

Et sur les articles suivants les droits ont diminué :

Cuivre et articles en.....	\$ 15,563
Farines.....	139,557
Briques et tuile.....	11,963
Horloges et ressorts d'horloge.....	1,878
Café.....	1,121
Café et ses produits.....	20,709
Coton et articles en.....	20,802
Crêpes de toute sorte.....	2,163
Braderies, non autrement pourvues.....	13,715
Poissons et leurs produits.....	2,935
Fruits et noix, secs.....	3,440
Gutta percha et caoutchouc, articles en.....	43,461
Chapeaux et bonnets.....	18,818
Bijouterie.....	12,510
Instruments de musique.....	3,320
Huiles, etc., N.A.E.....	10,955
Toile crée.....	4,207
Marinades.....	2,490
Beurre, fromage, saindoux et viandes.....	101,753
Sel.....	7,991
Vaisseaux et réparations aux.....	7,551
Soie, articles en.....	64,045
Epices de toute sorte.....	4,311
Pierre et articles en.....	16,815
Sucre de toute sorte.....	3,064,462
Mélasses.....	4,096
Sucre candi et sucreries.....	16,461
Thé.....	7,849
Etain et articles en.....	2,190
Tabac et ses produits.....	56,308
Montres et parties de.....	19,158
Bois et articles en.....	10,888

Relativement à l'accise, les changements sont considérables, ainsi que le prouve le tableau suivant :

	1890-1. Quantité.	1891-2. Quantité.	1890-1. Droits.	1891-2. Droits.	Augmenta- tion
Spiritueux.....	2,708,841	2,578,973	\$3,544,191	\$3,873,801	\$329,610
Malt.....	57,909,201	46,425,882	588,593	928,517	339,924
Cigares.....	101,117,080	104,521,493	605,017	623,952	18,935
Cigarettes.....	36,066,601	40,147,200	54,737	62,933	8,196
Tabac et tabac à priser.....	9,488,643	9,872,166	1,869,895	2,356,904	487,009
			6,662,433	7,846,107	1,183,674

L'augmentation des recettes sur les spiritueux, ainsi qu'on le voit par le tableau qui précède, est due à l'augmentation des droits d'accise imposés sur ces articles. La consommation par tête des articles sujets à l'accise et la moyenne consommée dans tout le pays ont toujours été données et je donne ici ces renseignements.

	Spiri- tueux.	Bière.	Vin.	Tabac.
	Galls.	Galls.	Galls.	Lbs.
Moyenne p. 1867.	1 134	2 739	139	2 130
do 1890-91	745	3 790	111	2 292
do 1891-92	701	3 516	101	2 291

En général, en ce qui regarde ces différents items du revenu, il sera peut-être intéressant, pour la chambre, de savoir qu'en comparant 1891-92 avec 1889-90, en prenant les années qui ont précédé et suivi l'augmentation et la réduction des droits, les importations, en 1891-92, ont été de \$116,978,943, contre \$112,765,584, en 1889-90. Mais les droits prélevés l'an dernier n'ont été que \$20,550,581, tandis qu'ils ont été de \$24,014,908, en 1889-90. Ainsi, bien que les importations pour la consommation locale, l'année dernière, aient été de \$4,213,359 plus fortes qu'en 1889-90, les droits prélevés ont été de \$3,464,327 de moins, ou, en chiffres ronds, les droits de douanes ont été de trois millions et demi de dollars de moins qu'en 1889-90. La taxe des douanes, per capita, a été de \$5.01 en 1889-90 et, en 1891-92, de \$4.25, soit une réduction par tête sur la taxe de 76 centins. Le droit pour cent sur les articles imposables et admis en franchise, en 1889-90, a été de 21.21; l'an dernier, il a été de 17.56, soit une réduction de 3.65 dans la proportion du droit.

Il est bon, aussi, de dire, qu'en poussant la démonstration un peu plus loin, l'ensemble des droits prélevés en 1891-92 a été d'un million et un cinquième moins élevé qu'en 1882, de deux millions et demi moins élevé qu'un 1883, de deux millions moins élevé qu'en 1887 et de trois millions et demi moins élevé qu'en 1889-90, ce qui prouve la vérité de la prétention que le gouvernement actuel dans l'application de sa politique, diminue sensiblement chaque année les taxes qui pèsent sur le pays.

En faisant les changements au tarif, en juin 1891, j'estimais que notre revenu perdait \$3,500,000 sur la moyenne de la consommation du sucre. J'estimais que nous gagnions \$500,000 sur le malt, \$600,000 sur les spiritueux et \$400,000 sur le tabac. Mais l'augmentation n'a pas été aussi forte que je la prévoyais. L'augmentation a été de \$339,924 sur le malt, de \$329,610 sur les spiritueux. Sur la tabac, les prévisions ont été dépassées. L'estimation était de \$400,000 et l'augmentation a été de \$514,140. L'augmentation totale, provenant de ces droits d'accise plus élevés, a été de \$1,183,674. Pour répondre dans une certaine proportion, à cette augmentation des droits d'accise, les droits de douanes imposés sur ces articles ont été légèrement augmentés. Le résultat n'a pas été l'augmentation du revenu, car, bien que nous ayons eu une augmentation de \$27,136 sous le chef "ale et porter", et une augmentation de \$12,874 sous le chef "spi-

ritueux et vins", nous avons eu une diminution de \$56,308 sous le chef "tabacs importés", de sorte que la diminution totale des droits de douanes s'élève à \$16,298 en ce qui concerne ces augmentations. Partant, en ce qui concerne l'estimation des augmentations et des pertes, les impositions sur le malt et les spiritueux ont rapporté moins au revenu et nous avons perdu plus que je ne l'avais prévu en enlevant les droits imposés sur le sucre, vu l'augmentation de la consommation que l'on constate par le tableau suivant :

CONSUMMATION DE SUCRE.

Année.	Lbs.	Valeur.	Droits.
		\$	\$
1888-89	223,841,171	5,837,895	3,675,724
1889-90	174,045,720	5,186,158	2,851,547
1890-91	197,163,919	5,005,397	3,138,894
1891-92	345,418,487	9,082,523	77,828

Ces chiffres indiquent pour 1891-92, une consommation d'une moyenne de 70 livres pour chaque homme, femme et enfant dans la Confédération. De sorte que, si nous avions conservé, en 1891-92, les mêmes droits imposés sur le sucre l'année précédente, au lieu de \$77,828, nous aurions eu \$5,418,918. C'est-à-dire que nous avons réellement soulagé le pays d'une taxe de cinq millions et un tiers.

M. LANDERKIN : Pourquoi ne l'avez-vous pas fait il y a dix ans ?

M. FOSTER : Ne brusquons jamais rien ; hâtons toujours l'entement.

En déduisant un million de dollars d'accise que nous avons ajouté, la diminution nette dans les taxes a été de quatre millions et un tiers, ce qui représente 90 centins par tête de la population. Or, il est juste de dire que si la remise n'avait pas été faite, il n'est pas probable que la consommation aurait été aussi élevée, car plus le produit est bon marché, plus la consommation est considérable ; la chose est facile à constater dans le cas du thé et du sucre et autres articles de même nature. Il est vrai, cependant, qu'en enlevant les droits imposés sur le sucre brut nous avons remis au pays, l'année dernière, sur une consommation réelle nécessaire de sucre, une somme d'environ \$5,000,000.

Pendant que je suis sur cette question, l'on me permettra d'établir une comparaison entre les deux politiques, afin de répondre, dans une certaine mesure, à un énoncé que l'on entend souvent faire, à savoir : que le montant des taxes qui pèsent sur certaines choses était moins élevé sous l'administration de nos prédécesseurs que sous la nôtre. Permettez-moi de dire qu'en 1892, nous avons prélevé \$7,177 sur le café : mais si l'on avait payé sur le café consommé dans ce pays, l'année dernière, les mêmes droits que ceux dont était frappé le café sous l'administration précédente, au lieu d'avoir payé \$7,177, le peuple aurait payé \$66,748. L'année dernière, il a été payé \$8,265 de droits sur le thé. Si, l'an dernier, l'on avait payé la même proportion de droits que sous l'administration précédente, le pays aurait payé \$1,266,233, au lieu de \$8,265 pour

la consommation de la même quantité de thé. Sur le riz, qui fait aussi partie de la nourriture du pauvre, nous avons payé, l'année dernière, \$80,762 ; mais si les droits dont était frappé cet article sous l'administration précédente avaient été payés l'an dernier, au lieu de ce montant, le peuple aurait payé \$229,820. Sur le sucre, comme je l'ai dit, les droits, en 1892, ont été d'environ \$77,000 tandis qu'avec le mode de taxation existant sous l'administration précédente, les droits payés auraient été de \$4,438,109. C'est-à-dire que, sur ces quatre articles seuls, le café, le thé, le riz, et le sucre, le pays a payé, l'an dernier, \$172,463 ; pour la même consommation, avec le tarif de l'administration précédente, nous aurions payé \$6,000,905. L'an dernier, sur les articles seuls, l'épargne a été de \$5,828,442 pour le peuple. On ne conteste pas que, dans le cas de chacun de ces articles, chaque dollar de cette taxation serait venu de la poche des consommateurs car ce droit frapperait des articles que ne produit pas le pays.

Relativement aux recettes provenant des divers, je dirai que, l'année dernière, elles ont été plus élevées qu'elles ne l'ont jamais été depuis la confédération ; elles ont atteint le chiffre de \$8,475,714, contre \$4,333,073, en 1878, \$4,075,907, en 1873 et \$1,978,247 en 1867 ; c'est à dire que l'augmentation des gains, de 1867 à 1873, s'est élevée à \$2,088,660 ; et 1878, les gains ont augmenté de \$457,166 ; en 1892, ils ont subi une augmentation, sur 1878, de \$3,942,641, soit une augmentation de 87 pour 100. 23 pour 100, et de 87 pour 100 sur 1878.

Je parlerai maintenant quelques instants des dépenses de l'année dernière. L'estimation des dépenses, pour le mois de mars dernier, était de \$36,650,000 ; les dépenses réelles ont été de \$36,765,894, soit une augmentation sur l'année précédente de \$422,327 au compte du revenu consolidé seulement. Les augmentations, comme on le constatera dans le tableau suivant, ont eu lieu sur les items de dépenses suivants :

Intérêt sur la dette publique.....	\$179,841
Fonds d'amortissement.....	89,782
Administration de la justice.....	24,130
Législation.....	706,389
Arts, agriculture et statistique.....	16,315
Quarantaine.....	2,839
Pensions de retraite.....	12,569
Chemins de fer et canaux, (fonds consolidé).....	20,649
Phares et service côtier.....	11,042
Pêcheries.....	10,408
Institutions scientifiques.....	3,265
Subsides aux provinces.....	32,156
Douanes.....	4,308
Accise.....	21,812
Bureau de poste.....	154,444

D'un autre côté, dans les cas suivants, il y a eu diminution dans les dépenses :

Coût de l'administration.....	8,674
Escompte, prime et échange.....	69,455
Gouvernement civil.....	9,113
Pénitenciers.....	8,269
Immigration.....	3,440
Pensions.....	11,393
Milice.....	13,205
Police à cheval.....	39,046
Travaux publics (fonds consolidé).....	309,694
Subsides des malles et subventions aux steamers.....	47,910
Service océanique et fluvial.....	22,091
Hôpitaux de marine.....	1,065
Service géologique.....	3,202
Sauvages.....	93,169
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.....	4,468
Divers.....	17,008

M. FOSTER.

Poids et mesures, et gaz.....	3,331
Mesurage du bois.....	2,456
Falsification des denrées alimentaires.....	1,337
Travaux publics (perception).....	6,193
Chemins de fer et canaux (perception).....	167,639
Terres fédérales.....	25,675

Les dépenses réelles à compte du fonds consolidé, l'année dernière, retranchées du revenu total de l'année dernière ont laissé un surplus faible mais assez passable sur ce compte, de \$155,977. Comme je l'ai dit, l'augmentation sur les dépenses des années précédentes, sur ce compte, a été de \$422,327. Mais l'augmentation totale, et près du double de l'augmentation totale a été dû uniquement et entièrement à l'augmentation des frais de législation, causée par la longueur anormale de la dernière session. L'année dernière la session a duré 219 jours, et elle a coûté \$1,302,876. L'année précédente, nous avions eu déjà une session plus longue que d'ordinaire, une session de 155 jours qui nous a coûté la somme de \$596,486. Prenant la session de l'année précédente comme une session d'une longueur anormale, et déduisant le montant qu'elle a coûté du montant qu'a coûté la session de l'année dernière, nous trouvons, comme je l'ai dit, que l'augmentation a été de \$706,390 ; c'est-à-dire le double des dépenses et \$300,000 en plus, ont été occasionnées adsolument par la longueur anormale de la session, ce sur quoi le gouvernement n'avait naturellement aucun contrôle, et pour lesquelles nous devons l'affirmer, le gouvernement n'a fourni aucune occasion. Prenant les dépenses pour une série d'années, depuis 1887-88 jusqu'à présent, nous relevons les faits suivants. La dépense totale sur le fonds consolidé, en 1887-88, a été de \$36,718,494. La moyenne des cinq années qui ont suivi cette date, a été de \$36,547,964. L'année dernière, la dépense a été de \$36,765,894. De sorte qu'il peut être affirmé, largement, que de 1887-88, jusqu'à aujourd'hui il y a eu presque un niveau uniforme de dépenses sur le compte du fonds consolidé, et que, cette année, sans la longueur anormale de la session, aurait accusé une diminution jusqu'à concurrence de \$36,000,000 ou une diminution sur 1887-88 de \$700,000. En présence de ces faits on ne saurait prétendre, comme cela a été fréquemment affirmé, que le gouvernement actuel augmente les dépenses annuelles du pays. Au contraire elles ont été maintenues à un niveau uniforme, et sans la longueur anormale de la dernière session, elles eussent été considérablement moindres que durant les six dernières années.

Des dépenses sur le compte du fonds consolidé, passons aux dépenses sur le compte du capital et voyons quels ont été les résultats, pour l'année dernière. En les prenant sommairement, je trouve que sur le compte du capital, en excluant les subsides aux chemins de fer, nous avons dépensé, l'année dernière, \$2,165,700 contre \$3,115,859, l'année précédente, une économie dans les dépenses, ou une diminution dans les dépenses pour l'année dernière sur les dépenses de l'année précédente, de \$950,159, de ce chef. Prenant les subsides aux chemins de fer, et traitant cette dépense comme étant portée au compte du capital, nous avons dépensé, l'année dernière, \$3,413,915 contre \$4,381,564, l'année précédente, une économie dans les dépenses de plus de \$1,000,000 en les comparant aux dépenses de l'année précédente. Le cours du compte du capital depuis 1887-88, a été continuellement en baissant, en commençant cette année-là avec une dépense de \$4,437,460 ; les dépenses de la seconde année, 1888-89, ont été de

\$4,420,313; celles de la troisième année, 1889-90, de \$4,053,150; en 1890-91, de \$3,115,860; en 1891-92, de \$2,165,700, la moyenne de ces cinq années étant de \$3,638,496, les dépenses de l'année dernière étant tombées au-dessous de la moyenne des cinq dernières années, d'un montant de \$1,472,796, et étant moindres que les dépenses de 1887-88, d'un montant de \$2,271,760. Prenant les dépenses sur le compte du fonds consolidé, et les dépenses sur le compte du capital, nous trouvons l'état de choses suivant : quoique les dépenses en plus sur le premier aient été de \$422,327, les dépenses en moins sur le second ont été de \$967,649, formant une dépense totale sur le fonds consolidé et le compte du capital, l'année dernière, de \$545,322 en moins que l'année précédente, ce qui confirme l'assertion que, d'année en année, les dépenses du pays diminuent au lieu d'augmenter. En ce qui concerne la dette du pays, il ne faut pas oublier, que depuis deux ou trois ans, j'ai eu le plaisir de constater que notre dette n'avait pas ou presque pas augmenté. Je ne saurais en dire autant, cette année. Ayant retranché le fort revenu que nous touchions sur les sucres et n'ayant pu compenser cela que jusqu'à concurrence d'environ un tiers de la perte, il nous a fallu emprunter pour nos dépenses sur le compte du capital; nous avons eu moins de surplus pour tirer au profit de la dépense sur le capital, et conséquemment il nous a fallu couvrir un plus fort montant de la dépense sur le capital, à même des emprunts. De sorte que, en 1889, la dette nette était de \$237,530,041; en 1890, elle était de \$237,533,211; en 1891, de \$237,809,030; en 1892, elle s'est élevée à \$241,131,434, ce qui est une augmentation sur l'année précédente de \$3,322,404. Mais l'augmentation de la dette est plus apparente que réelle, ce qui peut s'expliquer comme suit :

De cette augmentation, \$970,000 proviennent de l'annulation des obligations du chemin de fer de la Rive-Nord, lesquelles, avant cette année, figuraient à l'actif du pays, bien qu'elles ne produisissent aucun revenu et bien que, en vertu de l'arrangement spécial qui fut fait, elles ne pouvaient pas, pour les années à venir, rapporter de revenu. Elles ont été annulées.

Ces obligations ajoutent à l'augmentation de la dette un montant de \$970,000, lequel, comme je l'ai dit, est apparent et non réel, en ce qui concerne les bénéfices.

Puis, nous nous sommes présentés, l'an dernier, sur le marché monétaire dans le but de faire un emprunt et, comme le sait l'honorable monsieur qui siège vis-à-vis de moi, les emprunts, s'ils sont placés sur le marché anglais à des taux d'intérêt peu élevés, se vendent à l'escompte. L'emprunt qui a été placé sur le marché, l'an dernier, était à trois pour cent et, bien que dans toutes circonstances il eût réalisé plus que nous n'espérions, et bien que, comparativement à tous les autres pays, cherchant de l'argent, l'année dernière, nous occupions une situation avantageuse, à l'exception de la Grande-Bretagne elle-même, qui a, naturellement de grands avantages, nous avons cependant placé cet emprunt à l'escompte et le montant de l'escompte a été ajouté au capital, ce qui veut dire qu'il a été ajouté à notre dette. Cependant, comme je l'ai dit, il est plus apparent que réel. S'il l'avait été placé sur le marché au taux de trois et demi pour cent, il n'y aurait aucun escompte, il n'aurait eu aucun débit au compte du capital du pays; nous aurions payé la même chose en fin de compte, mais l'augmenta-

tion annuelle de l'intérêt l'aurait payé, mais nous l'aurions payé à même le fonds consolidé et non à même le capital. Mais l'escompte sur l'emprunt, comme l'escompte sur tous les emprunts, a été porté au compte du capital; ce qui, comme je l'ai dit, ajoute \$1,122,541 à l'augmentation apparente de la dette sur le compte du capital.

Nous avons ainsi ajouté \$3,322,404 à notre dette dans le cours de l'an dernier. Il importe que, dans l'intérêt de la vérité, les explications accompagnent l'énoncé. Ces explications signifient simplement ce qu'elles signifient, et pas plus; elles expliquent, mais ne mitigent pas. On se rappellera qu'il y a trois ou quatre ans, j'ai dit que, dans mon opinion, nous étions arrivés au moment où nous devions nous arrêter en ce qui concerne l'augmentation de la dette du pays et que, d'après moi, je prévoyais la possibilité de prélever nos revenus sans augmenter la taxation et, partant, de répondre au service nécessaire du pays et de prélever le montant annuel pour le fonds d'amortissement et de faire, chaque année, des dépenses raisonnables au compte du capital, et d'accomplir cela sans ajouter à notre dette. Cette promesse ou cette prédiction a été littéralement accomplie jusqu'à l'année dernière. Elle n'a pas pu être accomplie après cela, parce que nous avons pris des millions de dollars de notre revenu pour la réduction des taxes imposées sur le sucre brut, ce qui a changé l'aspect des affaires et, en conséquence, il nous a fallu emprunter un certain montant pour répondre à nos dépenses sur le capital. Si, cependant, nous avions conservé le droit sur le sucre, au lieu d'augmenter ainsi la dette du pays, dette dont je viens de parler, nous n'aurions pas seulement empêché la dette d'augmenter, vu le revenu que nous aurions retiré de l'impôt sur le sucre, mais nous aurions diminué l'ensemble de la dette du pays d'environ deux millions. De sorte que la promesse que j'ai faite à cette époque était basée sur les circonstances existant alors, et si elle n'a pas été remplie à la lettre cette année, c'est parce que le gouvernement a cru qu'il était préférable de remettre ce montant énorme de taxes au peuple d'aujourd'hui et de faire payer au peuple de l'avenir sa proportion du montant nécessaire pour les travaux publics du pays.

Relativement aux recettes de l'année courante je vois que depuis le mois de juillet de l'an dernier jusqu'au 31 janvier de cette année, le revenu a été de \$21,772,600, tandis que l'an dernier il a été de \$20,716,451. C'est une augmentation dans les recettes d'environ un million de piastres, comparé au revenu de l'année dernière. L'année dernière, pendant le dernier semestre, nous avons perçu \$16,205,420. Si nous percevons cette même somme cette année, ce qui est un peu douteux, tout le revenu du pays pendant la présente année, sera d'un peu plus de \$38,000,000. Les dépenses de cette année, jusqu'au 31 janvier, sont de \$19,189,893. Les dépenses, pour la même période, l'année dernière, ont été de \$19,817,325. Les dépenses pendant les derniers cinq mois de l'année dernière ont été de \$16,948,562. Si les dépenses se font dans les mêmes proportions durant le dernier semestre de cette année, nous aurons dépensé \$36,500,000, ou à peu près; mais je ne suis pas du tout certain que nous puissions maintenir la même proportion. Par exemple nous devons payer un nouvel intérêt sur nos emprunts; nous devons payer, je ne sais pas combien, mais un joli denier pour l'organisation de la quarantaine dans les divers ports du pays; et ces deux montants,

comme on le verra par le budget supplémentaire, qui sera bientôt produit, augmenteront considérablement les dépenses estimées de l'année courante pendant le dernier semestre ; ils les porteront au delà des dépenses faites dans le cours du dernier semestre de l'année dernière.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Ces chiffres, je suppose, vont jusqu'au 31 janvier ?

M. FOSTER : Oui. Puis, nous dépensons bien plus au compte du capital dans le but de finir nos canaux. Les travaux du canal du Sault Sainte-Marie, commencés il y a environ un an et demi, sont poussés avec toute la vigueur possible, de sorte que, cette année, les dépenses excéderont de beaucoup les dépenses de l'année dernière. Tout cela me conseille la prudence en ce qui concerne le résultat de l'année, à cette époque peu avancé. Je crois, cependant, pouvoir dire que nous paierons, à même le revenu de la présente année, toutes les dépenses au compte du fonds consolidé et que nous aurons une balance raisonnable à appliquer au compte du capital.

Il fait plaisir de constater que pour sept mois de l'année, cependant, le revenu jusqu'ici est de près de \$1,000,000 plus considérable qu'il n'était durant la période correspondante l'année dernière, tandis que les dépenses, jusqu'ici, sont considérablement moins élevées que durant les mois correspondants l'an dernier.

Il ne m'est pas nécessaire d'expliquer à la chambre —la chambre sait bien ce qui en est—que pour répondre aux dépenses supplémentaires au compte du capital et pour régler les emprunts temporaires qui ont été faits, il a fallu placer un emprunt sur le marché anglais. La chose est pleinement expliquée dans les comptes publics ; elle a aussi, déjà été expliquée à la chambre.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Elle n'est pas très bien expliquée sur un point ; vous ne mentionnez pas les allocations qui ont été faites ; vous ne dites pas ce que l'emprunt rapporte réellement.

M. FOSTER : Cela est mentionné dans les comptes publics.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Pas en détail.

M. FOSTER : Il peut arriver que les items ne figurent pas en détail, car il arrive très rarement qu'ils figurent ainsi. Cependant, il suffit de dire qu'un emprunt de £2,250,000 a été placé sur le marché ; que le prix fixé était £91 et qu'il a réalisé £92 0s. 10d. L'emprunt fut couvert trois fois ou plus ; mais le côté le plus agréable de la chose, c'est que le nombre des souscripteurs à l'emprunt a été beaucoup plus considérable que dans toute occasion précédente où des emprunts ont été placés sur le marché anglais. Les solliciteurs étaient au nombre d'environ 420, tandis qu'ils étaient au nombre de 367 lors de l'émission de l'emprunt des £4,000,000 en 1888, emprunt qui était près de deux fois aussi considérable. Cela, je crois, démontre que l'on prend un intérêt croissant aux affaires financières du Canada et que l'on montre une confiance croissante dans les obligations que le Canada place sur le marché anglais.

M. FOSTER.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Si l'honorable monsieur avait les détails, ce serait le temps convenable de les faire connaître. Ses prédécesseurs avaient l'habitude de les faire connaître dans une circonstance semblable. S'il ne les a pas, il pourrait les déposer plus tard sur les bureaux de la chambre.

M. FOSTER : Je n'ai pas les détails sous la main ; mais je puis les faire connaître en peu de mots à mon honorable ami. Nous avons payé à ceux qui ont négocié l'emprunt exactement les commissions qui ont été stipulées dans notre contrat.

Nous avons payé aux courtiers ce que nous avons toujours payé, un quart pour cent. Il n'y a eu aucune charge en surplus, sauf de légers montants, pour impressions et autres détails.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quelles étaient vos allocations ? A quelle date était fixé le remboursement du prêt ?

M. FOSTER : Ce détail ne se trouvait-il pas dans les comptes publics ?

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je ne l'ai pas vu.

M. FOSTER : Je ne me rappelle pas, présentement, les conditions de l'escompte, mais je les ferai connaître à la chambre. Il ne s'agissait que de placer l'emprunt, aux conditions ordinaires. Un instant je voudrais attirer l'attention de la chambre, sur l'amélioration survenue depuis, dans la situation, autant qu'on peut le constater par les rapports des banques d'épargne, et le crédit de ces banques d'épargne. Il doit être à la connaissance de la chambre que le premier jour d'octobre 1889, le nouvel arrêté du conseil vint en force, lequel modérait le taux de l'intérêt alloué sur des dépôts en banques d'épargne, de 4 pour 100 à 3½ pour 100. Cela, et d'autres causes, peut-être, amenèrent une augmentation dans les retraits des dépôts faits dans les banques d'épargne, ce qui sera démontré, lorsque je lirai les balances des diverses années. Le 30 juin 1889, il y avait une balance de \$42,956,357. Le 30 juin 1890, cette balance était tombée à \$41,012,465 ; et, en 1891, elle avait baissé jusqu'à \$39,400,026 ; formant une diminution totale, durant ces deux années, de \$3,556,330, pour ce qui concerne les banques d'épargne, seules. En 1892, les affaires commencèrent à remonter, et cette année-là indique une augmentation, dans le total des balances des banques d'épargne, de \$129,521 ; une faible augmentation, mais qui vaut mieux qu'une diminution. Toutefois, les six mois de l'année courante accusent une augmentation, dans la balance de \$443,210, qui, au même taux, équivaldrait à près d'un million de piastres (\$1,000,000) durant l'année ; ce qui prouve que le courant a changé, en ce qui concerne les dépôts dans les banques d'épargne, que le tirage sur elles a cessé, et du moins, le dépôt est passé au plus. Quant à ce qui concerne les autres dépôts en banque d'épargne, tels qu'ils appert par les dépôts faits dans les diverses banques chartées, dans les banques de ville et de district, et dans "la Caisse d'Economie," ils s'élevaient, aux diverses dates mentionnées, aux chiffres suivants :

	30 juin 1878.	30 juin 1888.	30 juin 1891.	30 juin 1892.	1er décembre 1892.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Caisses d'épargne postales....	2,754,484 03	20,689,032 62	21,738,648 09	22,298,401 65	22,891,074 45
Caisses d'épargne fédérales....	5,742,529 32	20,682,025 61	17,661,378 07	17,231,145 98	17,081,682 47
Banques chartées :—					
Dépôts par le public payables					
à demande.....	35,090,384 00	50,331,413 00	59,383,409 00	65,611,678 00	68,694,266 00
Après avis ou date fixe.....	29,979,041 00	62,529,285 00	83,249,806 00	95,331,100 00	101,526,186 00
Caisse d'épargne de la cité et du district et La Caisse d'éco- nomie.	5,631,172 00	10,475,292 00	10,982,231 00	12,236,099 00	31 janvier 1893. 12,904,195 55
Totaux.	79,197,510 35	164,707,048 23	193,015,472 16	212,708,424 63	222,997,404 47
Augmentation.		85,509,537 35	28,308,324 93	19,682,952 47	10,288,979 84 (pour 6 mois).

Ces chiffres démontrent que l'augmentation normale de l'épargne, en général, au Canada, telle que désignée et délimitée dans les dépôts des différentes banques se maintient :

Pour un moment, je vais attaquer la question du commerce du pays durant l'année dernière. Je ne veux pas m'occuper du commerce intérieur ou domestique du pays, parce que, d'abord, à raison du temps que cela prendrait, et, en second lieu, parce que, je regrette de le dire, à raison des données statistiques déplorablement défectueuses que nous avons au sujet de notre commerce interne. Cela se rencontre dans tous les pays. Cela se rencontre aujourd'hui dans notre pays, probablement plus que cela se rencontrera, à l'avenir ; car, j'espère franchement, et j'espère que le fait arrivera que le nouveau ministre du Commerce va se livrer particulièrement à la tâche de découvrir quelque moyen de recueillir des informations statistiques, au moyen desquelles le pays pourra être édifié sur cette branche, l'une des branches les plus importantes de la vie nationale, son commerce et sa production domestiques. Toutefois, à en juger par des signes flottant à la surface, le commerce intérieur du pays, l'année dernière, a pris de l'avant sur celui de l'année précédente, et il s'est tenu à peu près au pourcentage de l'augmen-

tation. Prenant nos rapports de chemins de fer, qui sont un indicateur raisonnable, et nos rapports du commerce et de la navigation, qui sont également un indicateur raisonnable, les deux démontrent qu'il y a eu une augmentation considérable, en 1891-92, sur l'année précédente. Au nombre de milles de chemin de fer en opération 578 milles ont été ajoutés cette année ; le nombre de leurs passagers a augmenté de 364,697, le nombre de tonnes transportées, de 661,061, et dans les revenus du fret l'augmentation a été de \$3,539,751. Cela démontre que la quantité du fret a augmenté dans des proportions importantes, et que, partant, il a dû y avoir progrès dans le commerce. Quant au fret courant, nous constatons une faible augmentation, mais en même temps, un pourcentage satisfaisant. Mais c'est lorsque nous en venons au commerce du pays avec l'étranger que nos données statistiques accusent un progrès et un développement fermes, et c'est là que nous trouvons la plus grande augmentation, comme l'indiquent les chiffres que je vais soumettre à l'attention de la chambre. Eu égard aux controverses qui ont été soulevées à ce sujet, j'ai cru qu'il était opportun de présenter le tableau suivant, comprenant 1878, 1891 et 1892 :—

COMMERCE AVEC L'ÉTRANGER.

	1878.	1891.	1892.	Percentage de 1891 sur 1878.	Percentage de 1892 sur 1891.
	\$	\$	\$		
Exportations.....	79,323,667	98,417,296	113,963,375	24	15½
Total des importations.....	93,089,787	119,967,638	127,406,068	28½	6½
Total du commerce.....	172,405,454	218,384,934	241,369,443	26½	11
Commerce avec l'Angleterre.....	83,372,719	91,328,384	106,254,984	9½	16
do Etats-Unis.....	73,876,437	94,824,352	92,125,599	28	déc. 2½
do France.....	1,754,394	2,565,877	2,770,173	46	8½
do Allemagne.....	521,580	4,336,232	6,526,228	731	50½
do Hollande.....	266,764	404,532	846,167	51½	109
do Indes Occidentales.....	4,397,996	6,360,926	7,638,846	44½	20
do Chine et Japon.....	486,244	2,202,102	3,300,108	352½	49½
do autres pays.....	1,366,532	3,685,842	5,168,657	169½	40

On pourra constater que si, en 1892, le commerce avec les Etats-Unis accuse une diminution d'environ \$2,000,000, cette perte a été plus que compensée—une compensation de sept fois plus grande—par une augmentation de \$15,000,000 dans notre commerce avec l'Angleterre. On dit quelquefois, que notre

commerce avec l'étranger n'est pas satisfaisant. Il est vrai que nous faisons la masse de nos affaires avec l'Angleterre et les Etats-Unis, mais en comparant les chiffres ci-dessus, on peut voir que nous augmentons graduellement et rapidement le chiffre de nos affaires avec les autres pays.

L'état que je vous ai présenté est de nature, je crois, à satisfaire la chambre, et de nature à satisfaire le pays, par le fait qu'il accuse le développement graduel, et jusqu'à un certain point, quoique le résultat total soit relativement faible, un développement rapide de notre commerce avec les autres grands pays du monde. Vous feuillerez en vain les annales de notre commerce pour trouver des résultats comparables à ceux de l'année dernière. Ces résultats établissent qu'il y a eu une augmentation de commerce avec l'Angleterre, en 1892, comparée à 1891, de \$15,000,000; avec la France, d'un cinquième d'un million; avec l'Allemagne, de deux millions et un cinquième de million; avec la Hollande, d'un demi-million; avec les Indes Occidentales, de un million et un tiers; avec la Chine et le Japon, de un million et un dixième, et, avec d'autres pays, de un million et demi, à part une légère augmentation avec l'Italie et Terre-Neuve, pendant que la seule diminution que nous ayons eue, s'est trouvée de deux millions et sept dixièmes, dans notre commerce avec les Etats-Unis.

En conséquence, je répète que les conditions de notre commerce avec les pays étrangers, en 1891-92, sont en notre faveur, et je crois que ce fait sera accueilli par la chambre et le pays comme une réponse à l'assertion mensongère souvent faite, que le commerce de notre pays est restreint et rétrograde. J'arrive maintenant aux produits indigènes, dont l'exportation l'année dernière, comparative-ment à 1891, donne les résultats suivants :—

	1892.	1891.
Produits des mines.....	\$5,906,471	\$5,784,143
do pêcheries.....	9,675,398	9,715,401
do forêts.....	22,281,744	24,282,015
Produits de la ferme.....	50,708,134	39,634,599
Articles manufacturés.....	7,040,988	6,296,249
Divers.....	71,518	45,337
Total.....	95,684,253	85,757,744
Augmentation.....	\$9,926,509	
do pour 100.....	11½	

C'est une augmentation considérable dans une seule année. L'augmentation dans les produits agricoles seuls prouve l'assertion que nous faisons, savoir : que les cultivateurs du pays produisent davantage tous les ans et qu'ils trouvent des marchés plus vastes et plus profitables, et sous ce rapport une comparaison entre notre pays et les autres pays de l'univers serait à notre avantage. Nous ne pouvons pas espérer plus que cela. Dans ce siècle, un lien commercial puissant nous unit aux peuples des autres pays, nous sommes tous guidés par les besoins communs de l'univers, et tenus en communication intime et constante au moyen du télégraphe et du transit rapide, de sorte que les besoins et la production de tout l'univers sont connus immédiatement, et cette connaissance fait fixer les prix des articles importants de la consommation. Tenant compte de ce fait, l'augmentation de \$21,000,000 dans les produits agricoles seulement, dans le cours de l'année dernière, est un progrès très satisfaisant dans notre commerce.

Je parlerai maintenant du changement de la direction du commerce, et il y a un point relatif au tarif et à nos cultivateurs sur lequel je désire attirer l'attention de la chambre et du pays. Tout le monde sait qu'il y a deux ou trois ans environ, les droits sur les produits de la ferme, le lard fumé, jambon, palerons de bœuf, mouton, lard et saindoux ont été modifiés. A cette époque, il devint incontestable que de grandes quantités de ces articles nous arrivaient des Etats-Unis et déplaçaient les produits des cultivateurs dans notre pays, et à leur demande, le gouvernement vint à l'aide de ces cultivateurs, et il augmenta les droits sur ces articles. Qu'arriva-t-il? Tandis que, en 1890, 33,000,000 de livres de lard fumé, bœuf, mouton, lard et saindoux étaient importées des Etats-Unis et distribuées sur ce marché, l'importation tomba, en 1891, à 17,000,000 de livres et, en 1892, à 13,000,000; et tandis que en 1890, la valeur de l'importation était de \$1,734,000, en 1891 elle ne fut que de \$973,000, et en 1892, de \$723,000. L'état qui suit fait voir les détails.

IMPORTATIONS des Etats-Unis au Canada des articles suivants, pour les années expirées le 30 juin, 1890, 1891 et 1892 :—

	1890.	1891.	1892.	Diminution depuis 1890.
	Lbs.	Lbs.	Lbs.	Lbs.
Lard fumé, jambon et palerons.....	4,344,200	2,564,044	1,008,068	3,336,132
Bœuf.....	6,427,993	2,698,305	2,235,987	4,192,006
Mouton.....	246,363	6,322	11,560	234,803
Lard.....	17,161,592	11,085,111	9,492,965	7,668,627
Saindoux.....	4,882,831	988,999	691,246	4,191,585
Total.....	33,062,979	17,342,781	13,439,826	19,623,153
Valeur.....	\$1,729,403	\$968,568	\$723,081	\$1,006,322

C'est-à-dire, la diminution depuis 1890, par l'exclusion des produits venant des Etats-Unis, a donné à nos cultivateurs dans notre pays, un marché représentant une valeur de plus d'un million de piastres, de sorte que nous devons tenir compte de ceci : que non seulement, nos cultivateurs ont augmenté leurs exportations du chiffre que j'ai indiqué, mais, à raison de l'exclusion des produits américains, ils ont trouvé à vendre sur notre marché, pour approvisionner le pays, pour une valeur de plus de \$1,000,000, de sorte qu'ils ont obtenu dans le pays un marché plus profitable, et en même temps un autre marché à l'étranger.

M. McNEILL : Cela démontre l'avantage de la protection.

M. FOSTER : Relativement au changement de la direction du commerce, permettez-moi, pour établir une comparaison, de vous citer les chiffres de 1891-92, au sujet de certains produits du Canada exportés en Angleterre. La valeur des exportations de bêtes à cornes a diminué de près de \$1,000,000 à raison de certaines circonstances bien connues. Laissant cela de côté, nous avons certains produits dont l'exportation nous a donné satisfaction. Le fromage canadien, les pommes, et le lard fumé se sont bien vendus sur le marché anglais. Le beurre canadien avait lui aussi acquis une réputation, mais pas très enviable, mais grâce aux efforts du commissaire de l'industrie laitière et aux améliorations faites dans les établissements de laiterie, créés par le gouvernement pour encourager la production d'une meilleure qualité, la qualité du beurre canadien a été améliorée ; on a mis sur le marché du beurre de qualité uniforme, marqué comme beurre canadien, se recommandant par lui-même, et en comparant 1891 et 1892, nous voyons que dans le cours de 1891, nous avons exporté en Angleterre du beurre canadien pour une valeur de \$440,060 seulement, tandis que l'année dernière, la valeur de l'exportation a été de \$877,455. L'état suivant parle par lui-même :

ETAT de la valeur des articles suivants produits au Canada, exportés en Grande-Bretagne durant les années 1891 et 1892, avec le pourcentage de l'augmentation et de la diminution sur chaque article.

	1891. Valeur.	1892. Valeur.	Pour cent de diminu- tion.	Pour cent d'augmen- tation.
	\$	\$		
Bêtes à cornes.	8,425,396	7,481,613	11	...
Beurre.....	440,060	877,455	...	99
Fromage.....	9,481,373	11,593,690	...	22
Lard fumé.....	589,599	1,089,060	...	84
Jambons.....	36,398	53,939	...	48
Pommes, vertes ou mûres....	1,235,247	1,405,527	...	14
Pommes sèches.	7,353	10,692	...	45
Fruits, conser- ves de.....	9,500	23,679	...	149
Orge.....	75,225	1,233,844	...	1,540
Avoine.....	5,954	1,975,485	...	33,079
Pois, entiers...	1,439,747	2,332,307	...	62
do fendus....	45,601	89,781	...	96
Blé.....	969,134	5,726,505	...	490
Farine de blé..	851,912	1,110,368	...	30
Œufs.....	83,589	592,218	...	608
Chevaux.....	156,254	214,785	...	37

Et si vous examinez les tableaux du commerce, vous verrez que le prix des œufs—cet article dont on a tant parlé—exportés sur le marché anglais est d'un centin et une fraction par douzaine de plus que le prix des œufs exportés sur le marché américain. Il est bon que ces chiffres soient notés et mis sous les yeux du public afin qu'il puisse voir jusqu'à quel point le marché anglais peut être développé et devenir avantageux pour les produits de notre pays ; et je désire fournir l'état suivant qui fait voir l'augmentation qu'il y a eue dans l'exportation de trois des produits du Canada qui se sont fait une réputation par eux-mêmes et qui ont été consécutivement et habilement lancés sur le marché anglais—le fromage, le bétail et les pommes.

Mais sans spécifier les articles particuliers, examinons les chiffres en bloc :

ÉTAT comparatif des produits du Canada exportés en 1868, 1878 et 1892.

	1868.	1878.	1892.	Pour cent d'augmen- tation en 1892, sur 1868.	Pour cent d'augmen- tation en 1892, sur 1878.
	\$	\$	\$		
Produits des mines.....	1,446,857	2,816,347	5,906,471	308	109
do pêcheries.....	3,357,510	6,853,975	9,675,398	188	40
do forêts.....	18,262,170	19,511,575	22,281,744	22	14
Animaux et leurs produits.....	6,893,167	14,019,857	28,594,850	314	103
Produits agricoles.....	12,871,055	18,008,754	22,113,284	72	23
Articles manufacturés.....	1,572,546	4,127,755	7,040,988	347	70
Fromage.....	+ 620,543	3,997,521	11,652,412	1,779	189
Bestiaux.....	1,099,940	1,152,334	7,748,949	605	572
Pommes.....	+ 87,333	* 149,333	1,444,883	1,560	867

+ D'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Ecosse seulement.

* Fruits verts

Cela confirme l'opinion que j'ai émise au sujet du progrès graduel et constant du pays dans son commerce extérieur, et particulièrement dans ses exportations. En voilà assez au sujet du commerce du pays. Je n'ai peut-être pas réussi à exciter l'intérêt des honorables députés de la gauche ou du moins de quelques-uns d'entre eux par mes observations et mes chiffres ; mais j'arrive maintenant au tarif, et, à ce mot seul, je remarque que l'attention de mes honorables amis s'éveille. Je désire faire quelques observations au sujet du tarif et de la politique fiscale. Il n'y a pas un homme clairvoyant qui songerait à nier pour un instant, qu'il existe plus ou moins d'agitation dans le pays relativement au tarif et aux conditions commerciales. L'un verra les choses sous un certain point de vue, et l'autre à un point de vue différent. Nous pouvons ne pas tous avoir des opinions d'hommes d'Etat ; mais quelles que soient ces opinions, il est indéniable et nous l'admettons, qu'il y a une agitation sur cette question, et que l'attention du public se porte sur la discussion des questions commerciales et fiscales et de la question de déterminer la politique qui doit guider le public aujourd'hui et à l'avenir.

Plusieurs circonstances ont contribué à rendre cette agitation concernant notre tarif plus forte qu'elle n'a jamais été depuis plusieurs années. La chambre me permettra-t-elle d'en indiquer quelques-unes ? En premier lieu il y a une divergence d'opinion sur la question de principe qui a existé depuis que nous formons une nation, laquelle a été réglée en 1878, entre ceux qui croient qu'une politique de libre-échange absolu est la politique qui convient à notre pays ; que le revenu se maintienne par lui-même, ou maintenez le revenu comme vous pourrez ; ceux qui croyaient qu'un tarif pour les fins de revenu avec une protection partielle était ce qu'il fallait au pays, mettant le revenu en première ligne de compte, et le répartissant de manière à protéger occasionnellement les industries, et enfin ceux qui croyaient que pour le Canada, dans les conditions qui existaient alors et qui ont existé depuis, il fallait d'abord accorder une protection suffisante et raisonnable aux industries naissantes du pays, et laisser le revenu se suffire à lui-même sous ce rapport. Ce sont là les trois grandes opinions qui existaient.

Il ne faut pas supposer, que, parce qu'une opinion a triomphé en 1878 et que toute l'attention s'est portée sur le tarif, les mêmes idées existent aujourd'hui. Des changements sont survenus. Des hommes qui avaient foi dans le libre-échange, en sont arrivés à croire à la protection. D'autres qui croyaient à la protection en sont peut-être venus à avoir foi dans le libre-échange, ou dans un tarif de revenu avec une protection partielle, ou quelque chose de ce genre. Mais les divergences d'opinion qui existaient alors, existent aujourd'hui, et elles contribuent à l'agitation et à la discussion de la question aujourd'hui avec une vigueur probablement plus grande qu'autrefois, à raison de certaines circonstances que j'indiquerai plus tard.

Ensuite, il y a une agitation qui est provoquée par le mécontentement occasionné par des changements dans le tarif concernant une protection partielle ou absolue qui naissent de diverses circonstances, par exemple, la différence dans la valeur qui a existé depuis 1878 jusqu'à ce jour. Soit que des droits spécifiques seuls ou des droits spécifiques et, *ad valorem* soient imposés sur ces articles, la différence en valeur pendant plusieurs années change la

M. FOSTER.

sonne et la nature de la protection. Le mécontentement a de plus été provoqué par le fait que le coût de la matière première dans certains cas a été diminué, et dans ces cas la protection qui était raisonnable quand la matière première coûtait cher ne l'était plus quand elle est devenue à meilleur marché. De toutes ces raisons et d'autres, pourrait surgir la discussion, ou la divergence d'opinion et peut-être le mécontentement, même parmi les personnes qui ont foi dans une politique de protection, mais qui n'aiment point les changements dans la proportion de protection partielle ou absolue résultant des causes que j'ai énumérées. De plus, je suis porté à croire que le tarif-McKinley a contribué pour sa part à soulever cette agitation dans le pays. Nécessairement il a eu ce résultat. Avant l'adoption de ce tarif, les honorables chefs de la gauche ont prédit qu'il aurait cet effet ; après son adoption, ils ont déclaré qu'il l'avait eu, et je ne veux pas contredire leurs déclarations à cet égard. Car le tarif-McKinley, que son auteur en ait eu l'intention ou non, a eu ce résultat ; il a élevé des barrières contre certains produits canadiens, savoir : les produits des cultivateurs et sous ce rapport il a nui au commerce et il a rendu nécessaire un changement dans la direction du commerce, et chaque changement occasionne nécessairement du mécontentement et des pertes. Il peut se faire qu'après ce changement de direction, le peuple deviendra plus prospère, que les marchés seront plus profitables, mais il n'en est pas moins vrai que chaque changement de direction dans le commerce provoque le mécontentement et fait subir des pertes aux particuliers.

Ainsi, je crois que la discussion de cette question a été excitée par l'adoption du tarif-McKinley. Elle a été certainement excitée par les résultats des élections qui ont eu lieu il n'y a pas longtemps aux Etats-Unis, et auxquelles les chefs du parti opposé ont sans aucune bonne raison, donné la signification d'une victoire pour le libre-échange, pur et simple ; et on m'a dit dans tout le pays que, à raison de ce changement, une politique de libre-échange devait être inaugurée et que de grands bénéfices en résulteraient sous certains rapports, et que de grands changements devraient être opérés dans notre pays. Tout cela a porté le peuple à penser, tout cela a engagé le peuple à s'agiter et à demander, et tout cela a ajouté considérablement aux discussions qui se font aujourd'hui dans le pays sur cette question.

Pour ma part, je diffère d'opinion avec les honorables députés de la gauche, ou de la droite, qui croient que les ailes du libre-échange ont été ouvertes pour toujours sur les Etats-Unis d'Amérique par l'élection de M. Cleveland. Je ne peux pas m'en convaincre par l'histoire antérieure du parti, ni par la récente expression des doctrines du parti sur les mesures fiscales, le bill-Mills. Je ne peux pas m'en convaincre par les paroles prononcées par M. Cleveland quand il a accepté la candidature ; je ne peux pas m'en convaincre par les idées, les sentiments et les aspirations du peuple américain aujourd'hui. Je crois que l'homme qui prend part au mouvement et qui contribue à soulever le mécontentement contre l'état de choses qui règne aujourd'hui dans le pays, en disant qu'aujourd'hui cette deuxième fille de l'Angleterre a adopté le libre-échange et que celle qui suivra sera la troisième fille de l'Angleterre, le Canada—je ne peux pas croire, au point de vue politique, que ces hommes font ce qu'il

ya de plus avantageux pour notre pays et son peuple. Cependant il est vrai que ce fait a servi d'appui à la discussion concernant la politique fiscale et commerciale.

Puis, il y a une autre chose dont il faut tenir compte dans le moment actuel, c'est le bas prix sans précédent des céréales sur les marchés de l'univers ; et au-dessus de tout cela nous voyons l'effort que fait le démagogue, l'homme sans scrupule, pour induire le peuple à croire que sous une forme occulte tout cela est dû au misérable gouvernement et à la misérable politique qui existent actuellement dans le pays. Or, M. l'Orateur, pas un homme sensé, en présence d'hommes sensés osera émettre cette prétention. Chacun de nous, dans ses moments de calme, peut être d'opinion et avoir la conviction, que, si les prix des céréales sont bas dans le pays, ils le sont pour certaines causes anormales et qu'ils ne le sont que temporairement, mais quelle que puisse en être la cause, il n'en est pas moins vrai que ces bas prix donnent de la force et de l'actualité à la discussion, et que l'on s'en sert pour répandre le mécontentement. Naturellement, une opposition est toujours libre de profiter de toutes ces choses. On dit que tout parti profitera de toutes les circonstances qui surgiront, et à mesure qu'elles se présenteront, il parlera contre ses adversaires et en faveur de lui-même. Et dernièrement, plus que tout cela, on a vu s'organiser une propagande active et vigoureuse dans ce pays et dans le pays voisin, dont le but et l'intention, non je ne dirai pas cela—dont le résultat, que ce soit un but ou non, est de rendre sans raison le peuple mécontent et inquiet. Dans notre pays tout le monde admet les difficultés géographiques, reconnaît son immense étendue, sa population éparsée, ses différentes races et dénominations religieuses, ses différentes sections avec les ressources diverses dont la nature les a comblées. Mais j'espère que tout homme admet en même temps—s'il ne l'admet pas il le devrait—que ce pays, s'il doit subsister comme pays, s'il doit devenir un grand pays, et avoir un caractère de permanence et de stabilité, doit apprendre dès maintenant, et ne pas l'oublier, que vous ne pouvez pas faire appel aux préjugés, ni à la pauvreté, ni aux besoins d'une section comparativement à une autre ; que vous ne pouvez pas flatter les préjugés d'une section au détriment de tout le pays.

Je viens aujourd'hui déclarer ici que je juge mal le peuple canadien, que je ne comprends pas le caractère du peuple canadien, si, homme pour homme, dans tout le pays, quand on parle avec raison et justice, il ne convient pas que nous devons vivre unis dans ce pays ; nous ne demandons pas qu'une classe soit exemptée des taxes, pendant que d'autres paient des impôts considérables, nous ne demandons pas qu'une section du pays soit libérée des charges pendant que celles-ci pèsent lourdement sur d'autres ; mais cette classe ou cette section, suivant le cas, doit, en proportion de sa force, fournir sa part juste et égale des charges qui sont nécessaires pour administrer les affaires du pays, et pour lui donner de la stabilité. Je crois qu'il est malheureux que, dans le but d'arriver au pouvoir et pour nuire à des adversaires, on profite du présent état de choses pour préconiser une doctrine qui, si elle était adoptée, signifierait l'effondrement, et qui est opposée à la seule politique qui peut nous donner une stabilité véritable et une prospérité réelle. Je désire faire observer en passant que ces hommes, qui prêchent cette doctrine, se présentent devant le

peuple avec certains faits, qu'ils se présentent avec des conclusions résultant de ces faits, tirées par eux ou non, mais qu'ils imposent à ceux qui les écoutent ; et je crois qu'il y a des gens qui sortent des assemblées convoquées par les honorables chefs de la gauche avec la ferme conviction qu'il y a un moyen quelconque de subvenir à toutes les dépenses du pays, sans payer une piastre de taxe, et par lequel nous pouvons avoir le libre-échange absolu. Or, si les honorables chefs de la gauche peuvent trouver ou signaler un moyen ou une méthode par laquelle on peut arriver à cette fin, c'est très bien, mais, dans le cas contraire, la doctrine qui doit être prêchée dans chaque maison d'école, dans chaque assemblée publique, c'est qu'il n'y a pas d'autre moyen de développer un pays en exécutant des travaux publics, de subvenir aux dépenses des différents services publics, d'accorder les améliorations dont le peuple a besoin pour se tenir à la hauteur du progrès des autres pays, que d'imposer des taxes ; et que si le peuple ne veut pas imposer des sacrifices raisonnables il ne peut pas espérer de développer et d'améliorer le pays. Je crois que le peuple canadien est assez intelligent et assez courageux pour accepter cette doctrine et travailler en conséquence.

Ayant fait toutes ces observations, je crois avoir dit ce qui produit l'inquiétude, le mécontentement, et l'agitation au sujet de la question du tarif, et je me suis efforcé de le dire clairement. Nous ne prétendons pas que la politique que nous avons adoptée en 1878, dans le degré de protection accordée au pays à cette époque, doit rester invariable et ne doit jamais être changée ; mais, à raison des causes que j'ai mentionnées il existe un sentiment de malaise, et ce sentiment est éprouvé par cette chambre, et en tenant compte de ce sentiment, le gouvernement agira avec franchise, honnêteté et équité.

Ainsi le gouvernement, tout en désirant donner une juste valeur à chacune de ces causes, à chacune de ces plaintes, tout en reconnaissant leur force respective, bien qu'il ne soit pas prêt à se laisser intimider, ou forcer la main pour faire quelque chose qu'il ne croit pas juste ; le gouvernement, dis-je, prend une attitude aujourd'hui et veut que cela soit connu dans tout le pays. Ce que l'on propose sera fait après la plus sérieuse considération et pour une période raisonnable qui, comme question de politique fiscale, sera avantageuse au pays en général. Le gouvernement veut agir dans le sens qui convient le mieux à toutes les classes réunies, tout en accordant une juste attention à l'importance, à la position de chaque classe, et variant les impôts en conséquence. Il veut adopter une politique et en appliquer les principes en tenant compte, tant de la condition interne du Canada que de sa position parmi les autres pays de l'univers, dans les conditions actuelles du commerce et des tarifs. Ce sont là des principes, et quel est leur but ? On pourra demander, qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire ; car ce sont là des généralités. J'admets que ce sont des généralités. Ça été une discussion de généralités, ou de principes, si vous l'aimez mieux.

La première question vient de mon honorable ami. Le gouvernement adoptera-t-il le libre-échange ? A cette question je réponds : non. Je sais que je désappointe mon honorable ami en n'acceptant pas son idole, le rêve de son cœur, le phare qui éclaire son existence, qui guide ses pas

égérés dans ses courses politiques à travers les comtés. Maintenant je crois que quinze années seulement séparent ce phare brillant du libre-échange, du libre-échange libre entre tous.

Le gouvernement a certaines raisons pour ne pas adopter cette politique. La première est dans les exigences du revenu. Un homme plus fort que moi, un penseur plus profond que mon honorable ami, un homme d'une intelligence supérieure l'a dit, et à un point de vue préjugé peut-être, car il se place au point de vue des honorables députés de la gauche, et il défie tout homme de démontrer comment, dans ce pays, aujourd'hui, et pour plusieurs années encore, l'on pourrait adopter et appliquer une politique de libre-échange. Il se déclare convaincu que la condition du pays en défend l'adoption, défend la taxation directe qui déconlerait nécessairement de l'adoption d'une telle politique.

Les besoins du revenu empêche l'adoption de cette politique ; en dehors des économies, il nous faut prélever \$28,000,000 pour les dépenses courantes du pays. Je demanderai aux honorables députés d'étudier les détails et de démontrer à la chambre et au pays comment, dans les diverses branches du service, ils feront assez d'économie pour réduire sensiblement ce montant. De légères économies peuvent être faites, nous en faisons, mais une vérité que tout le monde connaît, c'est que les dépenses du pays exigent de très forts revenus, et ces dépenses sont d'une telle importance qu'on ne peut les éviter. Et comment pourra-t-on prélever \$20,000,000 des donanes sous le régime du libre-échange avec tous les pays, ou avec tout grand pays ?

M. l'Orateur, en outre de ce point que je ne mentionne qu'en passant, il y a une autre raison pour laquelle le Canada ne peut adopter le libre-échange, dans le moment. C'est à cause du développement industriel et général des ressources de ce pays. Grâce à une politique adoptée avant 1878, en ce qui est de la protection partielle, en 1878 pour ce qui est de la protection directe et absolue, nous avons développé dans ce pays des industries diverses et importantes. Personne ne nie cela. Un capital placé de \$353,000,000, donnant de l'emploi à

368,000 hommes avec des gages annuels de \$100,-000,000 et le développement de la richesse du pays dans une moyenne de \$90,000,000 par année ; voilà des faits démontrés par les chiffres du recensement, en établissant une comparaison entre 1891 et 1881. Ce développement des industries se produit depuis des années, et il est arrivé à un certain point où il ne faut pas le sacrifier ; il n'est pas arrivé à ce point où, sans aide, il puisse soutenir la concurrence de pays comme la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis avec leurs richesses amassées depuis des siècles, avec leurs talents, leurs énormes marchés, avec leur production considérable qui trouve un marché dans le monde. Il faut tenir compte de ces choses. Ces industries n'ont-elles pas progressé depuis 1878 ? Les chiffres que j'ai donnés le prouvent. Ces industries ont retenu notre population dans le pays—

Quelques VOIX : Ecoutez, écoutez.

M. FOSTER : Je suis heureux de voir que les honorables députés de la gauche nourrissent cette idée. Ces industries ont retenu dans le pays des gens qui autrement eussent émigré. Elles retiennent aujourd'hui dans le pays un nombre croissant d'ouvriers et sous le rapport des gages et sous le rapport de la protection, il en résulte un bien pour tout le pays. Nous savons, par l'observation, que nos industries se sont rapidement développées depuis 1878. Inutile de développer davantage cette idée. Que chaque honorable député consulte sa propre expérience et établisse le contraste entre 1878 et aujourd'hui, et qu'il voit la variété d'articles que nous fabriquons aujourd'hui et que nous ne fabriquions pas alors, que la production de nos fabriques est aujourd'hui beaucoup plus considérable ; qu'il consulte sa propre expérience, et il pourra voir qu'en dépit de certaines faillites, de certains changements et de vicissitudes, en somme les industries manufacturières du pays ont fait beaucoup de progrès, ce qui a contribué beaucoup à développer les ressources du pays. Les honorables députés veulent-ils connaître l'histoire de l'importation de la matière première ? Elle se trouve dans les chiffres suivants :

Importations de matière première, 1869, 1879 et 1892.

	1869.	1879.	1892.	Percentage d'augmentation sur 1869.	Percentage d'augmentation sur 1879.
Laine	Lbs. 2,061,576	4,976,758	10,224,086	395	105
Coton	" 1,245,208	9,720,708	46,322,525	3,620	376
Peaux	\$ 891,488	1,202,890	1,837,102	106	53
Gutta percha	" 90,536	133,214	730,657	707	448
Chanvre	"	199,179	877,989		340
Sucre brut	Lbs. *21,656,918	+22,925,779	+343,121,731	1,484	1,395
Bois de construction	\$ 203,276	531,278	1,094,635	438	106
Soie	"	35,556	260,299		632

*Sucre au-dessous du n° 9 jus de canne melado.

†Sucre au-dessous du n° 14 et melado.

Si les honorables députés veulent de plus amples renseignements qu'ils consultent les rapports du recensement relativement aux industries en 1881 et 1891, et ils apprendront que le nombre d'établissements a augmenté de 49,000 qu'il était, à 75,000, une augmentation de 51 pour 100; le capital placé, de \$165,000,000, à \$353,000,000, augmentation de 114 pour 100 le nombre d'employés, de 254,000 à 367,000, augmentation de 44½ pour 100; gages payés, de \$59,000,000,

en 1881, à \$99,000,000 en 1891, augmentation de 67 pour 100; matière première, de \$179,000,000 en 1881, à \$255,000,000 en 1891, augmentation de 42 pour 100; valeur des produits, de \$309,000,000 en 1881, à \$475,000,000 en 1891, augmentation de 53 pour 100; une valeur supplémentaire d'après le statisticien de \$33,000,000 par année, en 1881, et de \$89,000,000 en 1891, ajouté à la richesse du pays.

Voici les chiffres :—

INDUSTRIES CANADIENNES D'APRÈS LES TABLEAUX DU RECENSEMENT.

	1881.	1891.	Variation.	
			Augm.	Pour 100.
Nombre d'établissements.....	49,923	75,768	25,845	51.8
Capital placé..... \$	165,302,623	353,836,817	188,534,194	114.7
Nombre d'employés.....	254,935	367,865	112,930	44.43
Gages payés..... \$	59,429,002	99,762,441	40,333,439	67.86
Cont de la matière première.....	179,918,593	255,983,219	76,064,626	42.3
Valeur des produits.....	309,676,068	475,455,705	165,769,637	53.5

Accroissement de richesse, 1871-1881..... \$33,000,000 par année.
do 1881-1891..... 89,000,000 do

C'est une nouvelle preuve que les industries ont pris racine, se sont développées et en même temps ont accru la force, la richesse et l'importance du pays même. Et, M. l'Orateur, s'il faut à l'honorable député de nouvelles preuves qu'il fasse une comparaison entre la production nationale en 1892, et en 1878, et aussi la grande différence dans la consommation—consommation qui n'est pas aussi grande que le voudrait mon honorable ami, mais considérablement augmentée. Et cet excédent de consommation a bénéficié aux fabricants canadiens, je veux dire ce qui concerne la proportion. Que l'honorable député tienne compte de l'augmentation de l'exportation des articles manufacturés, augmentation de 70 pour 100 sur 1878 et de 347 pour 100 sur 1868, et qu'il tienne compte aussi de la diminution de l'importation des articles manufacturés. Qu'il considère toutes ces choses et il aura une idée claire du degré de développement qu'ont atteint les industries canadiennes. Non seulement les industries se sont développées, mais n'oublions pas les avantages qui en découlent. Chaque tonne de minéral, chaque moulin, chaque branche d'industrie qui travaille la matière première importée, ou la matière première obtenue dans le pays ajoute au travail dont le pays a besoin, ajoute à la richesse du pays que doivent partager tous canadiens sobres, intelligents, et industriels. Tout cela me porte, et portera, je crois, la chambre et le pays à la conclusion que nous ne pouvons pas adopter le libre-échange, et ouvrir ces industries nourries depuis 1878 jusqu'à présent par une protection raisonnable et, je l'espère, suffisante; nous ne pouvons pas, dis-je, ouvrir ces industries à l'immense concurrence de vieux pays manufacturiers comme la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, sans détruire une grande proportion de notre développement industriel et recueillir toutes les pertes, la misère qui en résulteront. Et après tout quel bien retirerions-nous de cette politique? Nous ne serions pas mieux, car un jour, tôt ou tard, si le

Canada est destiné à devenir un grand pays, ce que je crois, il en viendra à la conclusion que nous devons de nouveau changer notre politique et développer nos industries et nos ressources. Aucun pays ne saurait grandir en ne s'occupant que d'une chose, et le Canada, avec ses ressources, commettrait la plus grande folie s'il ne s'occupait que des intérêts agricoles et des produits naturels, pour ainsi dire, et ne s'efforçait pas de devenir un pays manufacturier, fournissant du travail à ses habitants et développant ses propres ressources. L'attitude du gouvernement sur ce sujet est claire. Mon honorable ami rendra-t-il sa position aussi claire?

J'ai lu ses discours prononcés à Hamilton et à Toronto et, franchement, je ne sais pas quelle est son attitude aujourd'hui, et il y a des centaines de milliers de personnes dans ce pays qui ne comprennent pas la politique fiscale de mon honorable ami. Un jour il est libre-échangiste, et à bas les taxes. Un autre jour il dira : il faut aller doucement; le libre-échange est une chose de l'avenir, nous y arriverons graduellement. Puis une autre fois il est en faveur de la réciprocité absolue avec les Etats-Unis et un tarif différentiel contre le reste de l'univers; la véritable antithèse du libre-échange. Que devons-nous conclure de toutes ces déclarations? L'honorable député a eu un moment de plaisir l'autre jour à propos des discours des ministres; quand la chambre sera dans un moment de loisir, je me propose de prendre quelques-uns des discours de mon honorable ami et de les disséquer. Mais, M. l'Orateur, ce que je l'invite à faire aujourd'hui, comme je le lui ai demandé il y a deux ans, c'est de sortir du vague et nous dire franchement quelle est sa politique. M. l'Orateur, le gouvernement a une attitude également droite et franche à prendre sur la question de la réciprocité absolue; mais je n'occuperai pas le temps de la chambre pour discuter cela. Pourquoi? Parce que le pays a discuté cette question sur laquelle il a rendu son verdict, les yeux à moitié ouverts, lors des élections générales,

et avec parfaite connaissance de cause, aux élections partielles. La réciprocité absolue est une réciprocité qui, comportant un tarif différentiel contre la Grande-Bretagne, révolte le sentiment de loyauté du peuple. Cette politique comportant le libre-échange avec les Etats-Unis, pour les articles manufacturés aussi bien que pour les produits du sol porte un coup aux classes industrielles de ce pays et est par conséquent répudiée par ces classes. C'est une politique qui porte un coup à l'autonomie et la législation fiscale du Canada; et peu m'importe que mon honorable ami y mêle ou non de l'indépendance. Avec ou sans indépendance, l'adoption et l'application de cette politique veut dire extinction de la vie séparée, individuelle du Canada, la destruction de nos aspirations à l'autonomie. Je dirai plus. Le peuple a condamné cette politique, il l'a rejeté et il rejettera de même tout homme public qui se présentera devant lui avec cette politique. Jamais en Canada cette espèce de politique, pure et simple, quand on l'a étudiée à fond, ne recevra l'appui d'une majorité du peuple canadien; mais, M. l'Orateur, s'il existe une réciprocité honorable, offrant des avantages mutuels, qui ne coûte pas trop cher aux industries de ce pays, s'il existe une réciprocité de ce genre, le gouvernement s'engage à l'accepter, à faire tout son possible pour l'obtenir.

M. l'Orateur, le gouvernement ne veut pas d'une réciprocité qui n'est pas honorable, qui n'offre aucun avantage mutuel et juste et qui tend à ruiner le nom et l'indépendance du pays. M. l'Orateur, il y a une autre idée de prônée, c'est l'idée favorite de mon honorable ami de Bruce-nord (M. McNeill)—le commerce entre l'Angleterre et ses colonies—et l'idée favorite de plusieurs autres députés; une idée qui, bien que les honorables députés de la gauche veuillent en rire, par sa valeur intrinsèque et la popularité qu'elle acquiert chez les penseurs, ne doit pas être ridiculisée. Bien que ça ne soit pas une possibilité dans le moment, bien que son acceptation soit très éloignée encore, c'est une idée qui repose sur quelque chose de plus noble que l'intérêt égoïste d'un pays en particulier. C'est une idée qui élève l'esprit, qui vous donne l'idée de la puissance, de la stabilité et de la force impériale, qui est un bon levain à jeter dans l'existence politique de tout pays; une idée de continents et d'îles avec un climat, des produits et des ressources d'une variété infinie, avec de grands talents et de grandes qualités, avec les avantages d'un commerce important et une flotte commerciale qui couvre les mers. Je vous dis, M. l'Orateur, que la réalisation de cette idée serait la plus grande, la meilleure, la plus noble action politique qui n'ait jamais été faite. Je ne dirai pas que c'est une possibilité dans le moment, mais je dirai que c'est une si bonne idée qu'il convient que le Canada ou tout pays anglais se tienne prêt pour son adoption possible; et nous ignorons à quel moment des changements dans l'opinion publique nous rapprocheront d'une réalité qui, pour plusieurs, ne semble être, aujourd'hui, qu'un rêve, une vision. Le parlement a adopté le principe d'un commerce préférentiel entre l'Angleterre et ses colonies. J'espère que d'autres colonies de l'Empire comprendront l'avantage de cette politique et l'adopteront. Je sais qu'un nombre grandissant de penseurs et d'ouvriers en Angleterre, approuvent cette idée dans son sens abstrait, et plusieurs même dans son sens concret; et je sais aussi qu'elle doit lutter contre un préjugé

M. FOSTER.

d'un demi-siècle d'enseignement économique, surtout parmi les masses en Angleterre. Ainsi que je l'ai dit, ce n'est pas une possibilité présente; il est bon cependant de nous mettre dans une position avantageuse, afin pouvoir contribuer à son adoption, si cela devient faisable. Voilà pour ce qui concerne cette question.

M. l'Orateur, après tout cela, vient la question: Et après? Il ne reste plus qu'une chose. Mon argumentation a amené les honorables députés à ce point; et la seule chose qui reste, dans l'opinion du gouvernement, c'est celle que le gouvernement veut faire. Il propose, d'abord, de ne pas perdre de vue le vieux point de repère. On a beaucoup parlé du vieux drapeau et de la vieille politique. Je veux, comme diversion, donner un nouveau tour à la discussion. Je dirai que, à mon avis, et de l'avis du gouvernement, il est dans l'intérêt du pays que nous ne perdions pas de vue les vieux points de repère établis en 1878 et qui existent depuis.

Je n'entreprendrai pas d'énumérer ce qu'a fait cette politique dans son principe et dans son application, quelles qu'aient pu être ses fautes sous certains rapports, car elle était administrée par des moyens humains; mais je dirai ceci: que c'est le chemin qui nous a conduits à la prospérité présente, et que c'est avec l'idée de ne pas perdre de vue ces points de repère que nous voulons faire un nouveau pas dans l'intérêt du pays. Mais mon honorable ami me dit: Les Etats-Unis auront le libre-échange dans quelques mois peut-être. Je ne le crois pas; mais supposons que ce soit vrai; il se présenterait à mon honorable ami une autre question et une autre réponse: Comment les Etats-Unis sont-ils devenus en état d'ouvrir leurs ports et de défier la concurrence de l'univers? Ce pays en est arrivé là non seulement par une protection toujours raisonnable, mais souvent plus que raisonnable et qui fut imposée et maintenue jusqu'au développement des immenses ressources de toutes sortes du pays, jusqu'à ce qu'elle eût assuré l'accumulation du talent, du capital et de la puissance et créé un marché de près de 70,000,000 d'âmes. Les Etats-Unis sont arrivés à ce point en suivant la politique d'une protection forte et sûre, et les circonstances ne permettent pas à mon honorable ami d'en venir à cette conclusion: "Les Etats-Unis vont avoir le libre-échange l'année prochaine; le Canada doit également adopter cette politique." Nous avons encore à faire; il nous faut progresser davantage, il nous faut suivre encore ce chemin qui, de 1878 jusqu'à présent, nous a conduits au degré de prospérité et de développement que nous avons atteint. Mon honorable ami a critiqué le discours fait à Toronto par le premier ministre et dans lequel il a parlé de la politique nationale comme étant plus grande que le tarif. Elle est plus étendue que le tarif; nous avons toujours soutenu cela. Le tarif, donnant une protection raisonnable, n'était qu'une partie de la politique nationale, adoptée fermement par le gouvernement en 1878, mais qui, longtemps avant 1878, existait en tout ou en partie, dans l'esprit des chefs du parti qui la virent en pleine opération en 1879. Que devait faire pour le Canada la politique nationale? Il devait réunir entre eux les territoires dispersés du pays. Voilà un point. Il devait ouvrir rapidement ces territoires à la colonisation: c'était un autre point. Il devait édifier les jeunes industries de ce pays pour arriver au développement de nos ressources, pour faire de ce pays, jusqu'à un certain point, un pays manu-

facturier, fort, donnant de l'emploi à ses habitants. C'était aussi là une des idées de la politique nationale. Et c'est cette politique nationale que le gouvernement a adoptée en 1878 et qu'il soutient aujourd'hui, bien que ces promesses se soient réalisées en partie, surtout en ce qui concerne la réunion des territoires du pays et le développement de nos moyens et facilités de transport. Nous, avons cru, en 1878, qu'une protection raisonnable de nos industries, une protection suffisante pour leur développement, était le seul moyen de faire sortir le pays de la condition où il se trouvait alors—condition que l'on ne devrait jamais oublier. Et grâce à cette politique, nous avons fait les progrès dont j'ai parlé.

Le gouvernement se propose donc—et il le fait savoir publiquement—de ne pas renoncer au principe d'accorder une protection juste et raisonnable aux industries du pays. Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement prend pour programme que les charges de l'Etat doivent peser également sur toutes les classes de la société ; si, au cours de l'enquête qui se poursuit actuellement et qui va se poursuivre encore quelque temps, il est constaté que certaines charges pèsent injustement, sur une classe ou une section du pays, notre premier devoir sera d'y remédier et de travailler à répartir le fardeau également.

Si, au cours de cette enquête, il était constaté que la protection a été accordée à certaines industries qui n'ont aucune chance de prendre fermement racine dans le pays, le gouvernement aura à décider s'il ne vaut pas mieux cesser de protéger ces industries de serres-chaudes, et se borner à étendre une protection raisonnable et suffisante à des industries qui, une fois établies, donnent des preuves de permanence et de saine prospérité.

Voilà notre programme, pour le présent : alléger autant que possible le fardeau des taxes, et en agissant ainsi, éliminer autant qu'il est en notre pouvoir toute dépense non absolument nécessaire à la bonne administration des affaires ; refuser de faire des dépenses pour des travaux qu'il ne serait pas sage pour un gouvernement économe d'entreprendre, et d'imposer au pays ; adopter, autant que possible, l'échelle de protection aux industries légitimes, en limitant cette protection à ce qui est raisonnablement nécessaire à leur établissement et à leur maintien ; employer autant que possible, la matière première produite dans le pays, et étendre la liste des articles admis en franchise, autant que le permettront les besoins du pays, afin d'en arriver à cette diminution d'impôts et à cette diminution de protection, impôts et protection qui, ainsi diminués et répartis, peuvent être aussi et même plus efficaces qu'auparavant.

Je tiens à faire savoir que le gouvernement, principalement par mon entremise, s'est procuré, pendant l'année écoulée, de nombreux renseignements et qu'il s'en procurera encore pendant la prochaine saison ; que le ministre du Commerce et moi, avec le concours des deux hommes distingués et capables qui sont à la tête des Douanes et du Revenu de l'intérieur, nous proposons, durant l'année, non seulement d'écouter les plaintes et les arguments de ceux qui viendront nous voir à Ottawa, mais de compléter nos renseignements par des visites et des études personnelles sur les différentes industries du pays.

Nous nous proposons de faire plus encore. Nous voulons qu'il ne puisse pas être dit, qu'il y a des classes

de la population plus favorablement écoutées du gouvernement que d'autres ; les agriculteurs, les artisans, les industriels, toutes les classes de la population auront ample occasion de faire valoir leur cause devant le gouvernement, ou quelques-uns de ses membres, d'exposer leurs griefs, de faire connaître leurs besoins, et la ligne de conduite du gouvernement sera basée sur les conditions auxquelles il en sera arrivé à la suite de ces pourparlers.

Nous voulons être prêts, à l'ouverture de la prochaine session, ou peu après, à soumettre à la chambre un tarif qui—je veux que cela soit bien compris, afin qu'il ne se produise pas de panique dans le pays—ne ruinera pas les industries existantes ayant besoin d'une protection raisonnable pour se maintenir, mais qui, d'un autre côté, n'accordera aucune protection à une industrie quelconque, si cela peut lui permettre de prélever des bénéfices injustes sur la population au moyen de coalitions et de monopoles et de devenir, ainsi, une charge plutôt qu'un avantage pour le pays. Voilà ce que j'avais à dire de la politique future du gouvernement—nous voulons être bien compris—nous demandons donc aux amis du gouvernement de nous aider dans nos recherches en faisant savoir partout que tout le monde peut avoir accès auprès du gouvernement pour faire valoir sa cause, et alors de l'ensemble de ces opinions nous pourrions tirer une conclusion qui sera plus avantageuse au pays, tant dans les circonstances actuelles que dans un avenir immédiat.

Une forte pression a été exercée sur ce gouvernement à propos de certaines questions. Dans certains cas on demandait un remède immédiat. Quiconque entreprend la révision d'un tarif, surtout d'un tarif basé sur le principe de la protection, s'aperçoit bientôt que du moment où il touche à une seule branche de l'industrie pour lui venir en aide, il se heurte immédiatement aux intérêts d'autres industries.

Quelques VOIX : Écoutez ! écoutez !

M. FOSTER : Il n'y a pas de doute sur ce point et notre intention est d'en bien tenir compte. C'est cette vérité qui nous fait nous hâter lentement et d'étudier à fond toutes les industries avant de prendre une décision et d'adopter une politique affectant des industries particulières. Une révision minutieuse est donc indispensable et plusieurs demandes justes en elles-mêmes doivent être laissées de côté pour cette année. Nous demandons à la population d'attendre la fin de l'été prochain et la révision générale qui doit avoir lieu, et l'on constatera alors qu'il aura été porté remède aux griefs bien fondés, que les justes plaintes auront été écoutées du gouvernement autant que la chose était possible.

Mais il y a deux ou trois points sur lesquels je désire donner des explications et que je n'ai pas voulu remettre à la prochaine session. La cause de l'industrie forestière a été plaidée avec beaucoup d'énergie et d'insistance. Ceux qui habitent les sections du pays les plus intimement liés à cette industrie, connaissent les difficultés de cette question. Tous ceux qui ont étudié cette industrie au point de vue des ressources qu'elle offre au pays, qui désirent que ces ressources ne s'épuisent pas, ont déjà eu occasion de s'occuper de cette question. Les faits sont, qu'avec les lois actuelles, les ressources forestières du pays s'épuisent rapidement, et, à mon avis, bien inutilement. Je sais qu'il est bien

difficile de décider jusqu'à quel point l'exploitation de ces ressources devrait être permise, et lorsque ce point aura été décidé, il reste un point encore plus difficile à régler, c'est de le décider de manière à rester dans de justes bornes. Mais au-dessus de tout cela, il y a le fait que les ressources forestières du Canada, qui devraient nous durer encore des siècles, courent le risque de s'épuiser. Il serait bon que cette question fut l'objet d'une étude approfondie, dégagée de toute considération de parti, ou de représailles commerciales ou autres, pour n'être décidée que sur son propre mérite.

Je désire déclarer, ici, que dans le cours de l'été le gouvernement prendra les mesures les plus utiles et les plus appropriées pour se procurer sur cette question tous les renseignements qu'il pourra obtenir, et les soumettra à la chambre à la prochaine session. Je désire déclarer aussi que si cette enquête avait pour résultat d'amener le gouvernement à adopter une certaine ligne de conduite, il ne se croira pas obligé d'y renoncer, parce que certaines personnes, en vertu de l'état de choses existant, auraient acheté des permis de coupe de bois, cette année ou l'an dernier, ou auraient engagé des capitaux dans cette industrie.

Notre seule considération doit être nos ressources forestières et le moyen de les préserver. Je ne dis pas à quelle conclusion nous en arriverons; je ne puis pas le dire à présent, parce tous les renseignements ne sont pas entre les mains du gouvernement ou de la chambre, mais nous voulons simplement faire savoir que si le résultat de l'enquête était de rendre désirable une modification de la loi, le gouvernement ne serait pas gêné dans son action par le fait que des concessions forestières ont été venues, ou que des achats ont été faits en vertu de lois antérieures.

On a aussi porté à la connaissance du gouvernement une forte agitation qui s'est faite dans le pays à propos du pétrole. Nous avons tous entendu le débat qui a eu lieu ici à ce sujet. Les honorables députés des deux côtés de la chambre ont exprimé des opinions contraires sur le droit qui existe sur cet article. Il n'y a pas un homme calme et sensé, à quelque parti qu'il appartienne, qui n'admette pas, s'il a étudié à fond la question, qu'elle est des plus difficiles à résoudre. Il s'agit de rendre justice à une industrie qui, depuis 1868 particulièrement, a été choyée par tous les gouvernements, qui a été l'objet de soins attentifs de la part de l'ancien gouvernement avant 1873, qui a reçu de précieux encouragements du ministère au pouvoir de 1874 à 1879 et qui a continué à recevoir les faveurs gouvernementales de 1879 à 1893.

Bien que cette industrie soit en grande partie limitée à une section du pays, on invoque en sa faveur des arguments tellement puissants, qu'elle s'adresse à tous les sentiments d'un Canadien, et que tout vrai Canadien se sent disposé à faire tout en son pouvoir pour protéger les intérêts de ceux qui ont engagé leurs capitaux dans cette industrie.

D'un autre côté on nous représente que des consommateurs voudraient avoir le pétrole à meilleur marché, et désirent que les droits actuels soient ou abolis ou diminués. Je ne reprendrai pas cette discussion en entrant dans le mérite de la question. Après les discours qui ont été prononcés ici par ceux qui connaissent la question, elle doit être bien comprise de tout le monde.

Je me bornerai à dire ce que le gouvernement a l'intention de faire. Il y a actuellement sur le

M. FOSTER.

pétrole une protection directe de 7½ centins par gallons impérial, ce qui revient exactement aux 6 centins par gallon à vin, qui existaient avant le droit actuel. Il y a outre cela certaines conditions imposées au commerce et au transport qui donnent à cette industrie une protection additionnelle de 2 ou peut être 3 centins par gallon, vu que le transport est limité à certains contenant, ne peut se faire que dans certaines directions, et que le pétrole est naturellement astreint à l'inspection.

Ces trois centins sont en dehors de la protection directe, et le gouvernement, après avoir étudié soigneusement la question, a décidé de proposer à la chambre que le transport soit libéré de toute entrave et que le droit direct, reste ce qu'il est à présent. De cette manière, la protection déguisée, si je puis m'exprimer ainsi disparaîtra, on sera libre d'adopter pour le transport les méthodes modernes, et en même temps il restera à cette industrie une protection encore considérable, je l'admets, mais suffisante pour le présent, je l'espère.

On a aussi fortement insisté auprès du gouvernement pour faire abolir le droit sur le fil d'engrèbage. Les plaintes à ce sujet viennent surtout de la classe agricole toute entière. Cette question a aussi été discutée à fond ici même et je n'entreprendrai pas de la discuter de nouveau. Le tarif américain accorde à cette industrie une protection de 7½ de cent par lb., je crois, et l'admission en franchise de la matière première. Ici, la matière première est admise en franchise, et nous accordons à l'article manufacturé une protection de 25 pour 100. Un des désavantages des fabricants canadiens, c'est que la récolte se fait plus tard ici qu'aux États-Unis, et qu'en conséquence, le surplus disponible du fil d'engrèbage américain, ce qui reste en mains après la récolte aux États-Unis, peut être expédié ici à temps pour notre propre récolte. Le gouvernement n'a donc pas l'intention d'abolir entièrement le droit sur le fil d'engrèbage. Cette fabrication constitue une industrie canadienne qui fournit de l'emploi à plusieurs centaines de personnes. J'ai soigneusement étudié la question, et, autant que je puis voir, les prix dans les deux pays ne sont pas régi par un monopole étranger, quelque puissant qu'il ait pu être, ou quelque puissant qu'il soit à l'heure qu'il est. J'admets avec tout le monde, qu'un monopole existe aux États-Unis. Cette industrie est exercée ici en dépit des désavantages que je viens de mentionner, et le gouvernement a décidé, tout en venant en aide aux cultivateurs et à ceux qui font usage du fil d'engrèbage, de continuer une protection raisonnable aux manufacturiers. Je proposerai donc au comité, qu'à partir de l'adoption de la résolution, le droit sur le fil d'engrèbage soit réduit de 25 à 12½ pour 100.

Il reste une autre question, celle de l'outillage des mines. On se rappelle qu'il y trois ans nous avons exempté de droits tout outillage de mine qui ne se fabrique pas au Canada, et cela pour trois années durant. Ce délai expire en mars prochain, et je me propose de demander à la chambre de le prolonger pendant trois autres années.

Lors de la revision du tarif l'an prochain, nous reviendrons sur cette question et nous pourrions peut-être la régler autrement, mais de manière, je l'espère, à ne pas rendre la position plus désavantageuse.

Je remercie M. l'Orateur et la chambre d'avoir écouté si patiemment ces discours.

A six heures l'Orateur lève la séance.